

Vers plus de cohérence

Depuis plusieurs décennies, la ville, au sens large du terme, connaît un triple éclatement : spatial, fonctionnel et social, ce dernier se traduisant notamment par la ségrégation urbaine et toutes les conséquences que celle-ci engendre.

La loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU, tente d'apporter une réponse à cet état de fait. Elle a pour ambition de réconcilier les fonctions urbaines, de trouver une articulation et une cohérence entre l'urbanisme, l'habitat et les déplacements. Ainsi, trois orientations fortes émergent : celle du renouvellement urbain (*reconstruire la ville sur elle-même*), celle du développement durable (*la ville économe en énergie et économe en espace*) et celle de la diversification de l'offre de logement.

Certes, la loi SRU a récemment défrayé la chronique à travers son article 55. Celui-ci prévoit que toute commune de plus de 3 500 habitants, intégrée dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, doit se doter de 20 % de logements sociaux.

Au-delà de cet article, la loi SRU a fait l'objet d'un large consensus parce qu'elle traduit la volonté du gouvernement et du Parlement de promouvoir un développement des aires urbaines, plus durable et plus solidaire. C'est en cela qu'elle intéresse les membres de l'ORHL qui ont souhaité s'informer et échanger sur ce nouvel outil d'envergure, véritable œuvre législative en matière d'habitat et d'urbanisme, qui n'a pas connu son pareil depuis la loi

d'orientation foncière de 1967, loi qui avait créé entre autres les SDAU et les POS.

Les grands chapitres de la loi concernent :

- la réforme de la planification urbaine avec la mise en œuvre des schémas de cohérence territoriale,
- les documents d'urbanisme locaux dont l'ambition est renforcée,
- la répartition du logement social dans les agglomérations pour une plus grande solidarité entre les communes,
- les mesures nombreuses en matière d'habitat comme par exemple la modernisation des organismes HLM, la solidarité entre ces organismes, le rôle du parc privé, la notion de logement décent, l'intervention dans les copropriétés en difficulté, la réforme de l'insalubrité et du péril, ou encore la réforme de l'ANAH.

N'oublions pas, cependant, que l'ensemble de ces questions repose sur une préoccupation transversale : **la concertation.**

Les contributions, diverses et variées, des partenaires de l'ORHL, avec leurs approches personnelles, sont ici rassemblées. Ne doutons pas que le sujet est loin d'être épuisé et que les Cahiers de l'ORHL auront l'occasion d'y revenir.

Daniel PENDARIAS
et
Nicolas MILLET